



CONTRAT DE CONFIDENTIALITE

- 1- **L'XBI PARANORMAL INVESTIGATIONS** informe par le présent contrat que tout le matériel recueilli pendant l'investigation sera sujet à une clause de confidentialité et de non divulgation, aucune copie, publication que se soit à tous niveaux est strictement interdite en dehors de l'association, sans accord préalable du mandataire/propriétaire. Toute demande en ce sens devra être faite par le président au mandataire/propriétaire.
- 2- Tout matériel acquis pendant les investigations est de propriété de l'**XBI PARANORMAL INVESTIGATIONS**, ce dernier sera archivé et consultable sur demande espressa de la part du mandataire/propriétaire au président de l'association.
- 3- En ce qui concerne le matériel livré au mandataire/propriétaire, ce dernier est libre d'utiliser ce matériel à sa convenance et cela sans aucune autorisation de la part du **XBI PARANORMAL INVESTIGATIONS**.

Le présent contrat de confidentialité est valable pour l'investigation suivante:

Le President
XBI PARANORMAL INVESTIGATIONS

X.B.I

Paranormal Invetigations



